



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heure trente minutes en mairie de Boisemont sous la présidence du Maire de Boisemont, Madame Stéphanie CHORIN.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN, Philippe MICHEL, Ahlam ARSALANE, Daniel TREUVELOT, Séverine BRUSSOT-COGNARD

Jean-Michel ALBERTOSI, Marta BEILIN, Emma CHARTIER, Antoine ISINGRINI, François LAINEE, Boubekour MERABET, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Edith THAVER, Louis YOSHIDA

Secrétaire de séance : Séverine BRUSSOT-COGNARD

### **DESIGNATION des DELEGUES au CENTRE INTERDEPARTEMENTAL de GESTION du PERSONNEL TERRITORIAL (CIG)** (délibération 2026-44)

Conformément aux articles L 2121-3 et 5211-7 du Code des Collectivités Territoriales énoncent que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler les représentants de la commune au Centre Interdépartemental de Gestion du personnel Territorial

**CONSIDERANT** que, conformément aux dispositions applicables, le conseil municipal peut, à l'unanimité, décider de procéder à une désignation au scrutin public,

**DECIDE**, à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants par vote à main levée,

**DESIGNE** ses représentants au Centre Interdépartemental de Gestion du personnel Territorial comme suit

NOM	Prénom	Titulaire ou suppléant
ARSALANE	Ahlam	Titulaire
TREUVELOT	Daniel	Suppléant

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 095-219500741-20260326-202644-DE

2026 44

Berger  
Levrault

DIT que le Maire de la Commune de Boisemont est chargée de l'exécution sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

**ADOpte A L'UNANIMITE,  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Secrétaire de Séance  
Séverine BRUSSOT-COGNARD



Pour extrait conforme,  
Maire de Boisemont  
Stéphanie CHORIN